



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D25 - Cession du domaine de Chancelée au profit de Mme Inès CHENNOUFI

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 7

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusée : 1

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D25-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

**N° 25 - Cession du domaine de Chancelée
au profit de Mme Inès CHENNOUFI****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal du 1^{er} février 2018 et du 13 décembre 2018 autorisant la mise en vente du domaine de Chancelée, situé sur la Commune de La Vergne et appartenant au domaine privé de la Commune de Saint-Jean-d'Angély, composé des parcelles cadastrées section AE numéros 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 22, 120, 125, 128, 129, 130, 131, 132, 134 d'une superficie d'environ 155 610 m², et d'un ensemble immobilier d'une surface de 3 071 m² dont 486 m² de dépendances ;

Vu l'avis de France Domaine sollicité le 5 novembre 2018, et réputé acquis le 6 décembre 2018 ;

Considérant que ce bien appartient au domaine privé de la commune ;

Considérant que la communication de la vente a bien été assurée par la société Agorastore pendant la période de janvier à février 2019, donnant lieu à plus de 70 visites lors des sessions organisées par les services de la commune ;

Considérant que la période de mise aux enchères s'est déroulée du 4 mars 2019 à 12h00 au 7 mars 2019 à 15h08 sans incident et de façon régulière ;

Considérant qu'à l'issue de la période de mise aux enchères, cinq offres d'achat ont été formulées :

Nom	Offre finale
Mme CHENNOUFI	398 261 €
MM. MONTERRAT & EUSTAQUI	361 234 €
M. ZAWDE	232 852 €
M. PROLHAC	182 442 €
M. TRAMICHECK	165 480 €

Considérant qu'après examen des cinq offres, la mieux disante correspond à l'offre formalisée par Madame Inès CHENNOUFI ;

Considérant qu'il n'est pas porté atteinte aux intérêts de la commune ;

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D25-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

Considérant que le projet présenté par Mme CHENNOUFI se situe autour de l'événementiel, du tourisme et des loisirs, qu'il sera financé avec l'aide d'un crédit et que l'offre de Mme CHENNOUFI apporte les garanties financières suffisantes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la vente du domaine de Chancelée, situé sur la Commune de La Vergne et appartenant au domaine privé de la Commune de Saint-Jean-d'Angély, composé des parcelles cadastrées section AE numéros 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 22, 120, 125, 128, 129, 130, 131, 132, 134 d'une superficie d'environ 155 610 m², et d'un ensemble immobilier d'une surface de 3 071 m² dont 486 m² de dépendances, au profit de Mme Inès CHENNOUFI domiciliée 41 rue du Tertre 95 530 La Frette sur Seine, au prix de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN (398 261) euros dont 32 883,94 € de frais Agorastore, soit 365 377,06 € net vendeur avec les conditions suspensives suivantes : obtention du prêt bancaire ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la vente de ce bien et à recourir aux services d'un notaire ;
- d'inscrire la recette correspondante au budget par décision modificative postérieurement à la réalisation de la vente ;
- de préciser que les frais de notaires et la commission relatifs à la vente seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D25-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.